

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition du Conseil scientifique territorial de Poitiers		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Communauté de Communes d'Oléron
Date de dépôt : Sans Objet	Date d'examen : 11/09/2019	
Décision n°2019-31		
Date de validation officielle : 11/09/2019	Objet : AVIS Renforcement de la plage de la pointe des Doux, commune de Château d'Oléron	Vote ----- Présents : 11 Représentés : 20 ----- Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Le cordon dunaire, objet du renforcement, est situé au sud de la Pointe des Doux sur la côte nord de l'île d'Oléron. Il est sujet à une érosion chronique, mettant à mal la « route des huîtres » qui constitue un enjeu économique pour l'île, en devant supporter des engins assez lourds.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels estime le taux d'érosion à 1m-5m/an. La plage concernée se trouve en aval d'un cordon en enrochement, ne permettant pas de rechargement naturel, et présentant ainsi une faible résilience face aux aléas météorologiques et aux courants.

Le projet est situé en ZNIEFF 1 et 2, site inscrit et classé, RNN, ZICO, ZPS, et PNM.

Examen du CSRPN,

Richard Benito-Garcia, 8^{ème} adjoint au Maire de Château d'Oléron en charge de l'urbanisme, de la gestion des ports, des marais et des travaux de défense en mer, et Sébastien Filatreau, responsable du pôle Littoral et Nature de la Communauté de Communes d'Oléron présentent le projet en séance.

La demande examinée consiste en un projet pluriannuel de ré-ensablement afin de stabiliser la partie de la plage sujette à l'érosion. Il est prévu que le renforcement de la plage soit accompagné d'une canalisation du public sur 100 m environ au moyen de ganivelles de manière à protéger le cordon dunaire.

Le CSRPN relève le manque des éléments suivants.

- Le projet se situe dans une zone à fort enjeu, l'état initial aurait dû être plus approfondi. Or, pour la flore, on voit que les prospections ont été réalisées hors période favorable.
- Le dossier ne propose aucune mesure d'évitement ni de compensation, mais seulement des mesures de réduction.
- Il manque des perspectives sur les évolutions climatiques, en particulier l'évolution du trait de côte. Il manque l'étude d'une alternative à la nécessité de ces rechargements perpétuels qui induisent à répétition des impacts sur les habitats d'espèces et habitats naturels comme les Zoostères.

- Si l'étude de CréOcéan présente une bonne analyse de l'importance des herbiers, il manque des conclusions quant aux impacts de l'ensablement. On peut également regretter qu'il n'y ait pas d'information sur la dispersion des sables des campagnes précédentes. La relocalisation des quadrats est une bonne chose, avec la possibilité de garder éventuellement ceux les plus éloignés comme sites témoins.
- La réalisation d'une étude sur le devenir de l'enrochement, qui est la source du problème, serait également la bienvenue.

Décision du CSRPN N-A

Il est proposé de donner un avis favorable aux travaux tels que décrits dans le projet soumis, pour deux ans uniquement, et avec les prescriptions suivantes :

- Renforcer l'état initial en lien avec l'avis du Comité scientifique de la réserve naturelle (RNN), à la fois sur une base bibliographique en prenant l'attache du gestionnaire de la RNN et du CBNSA, et sur une base d'inventaires de terrain complémentaires dans les semaines précédant le début des travaux. Les enjeux concernant le Cynoglosse des dunes, le Gravelot à collier interrompu (ainsi que les autres espèces protégées) doivent être plus finement analysés, et cartographiés le cas échéant.
- Reporter les travaux en février afin de réaliser les transects avant le chantier.
- Compléter l'évaluation des impacts sur la base de l'état initial renforcé.
- Améliorer la séquence ERC, en justifiant l'absence d'évitement et en proposant des mesures compensatoires à hauteur des impacts, avec une vision des restaurations possibles sur une bande de 500 m de part et d'autre du chantier (état initial à faire).
- Transmettre à la DREAL un bilan à l'issue des deux premières années de suivi, pouvant ouvrir la voie à une autorisation pluri-annuelle.

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule à l'unanimité un avis favorable au projet de renforcement de la plage et d'aménagement du cordon dunaire de la pointe des Doux, sur la commune de Château d'Oléron, subordonné au strict respect des prescriptions ci-dessus.

A Poitiers, le 11 septembre 2019.



Laurent CHABROL